

Décision

Générale

colonial

Décision n° 37-307-1922 Divers.

n° 37-307-1922

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1922

Numéro JO
n° 307 du 30/06/1922

Date du numéro
30 juin 1922

TEXTE INTÉGRAL

est autorisé le remboursement à M. Cope, commis de trésorerie de la somme de 2,210 frs, représentant le prix de passage en 2e classe de Marseille à Djibouti de Mme Cope, sa femme, dont il a fait l'avance.